

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 49 Présents : 33 Votants (dont 2 pouvoirs) : 35	L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre le Bureau communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 17/09/2018
---	--

#### **Etaient présents :**

Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Pierre MELOT - MOULINS, Yves COLAS - MOUTIERS, Gérard CHOPIN - RANNEE, Janine GODELOUP - ST AUBIN DES LANDES, Jean PITOIS - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Pierre MEHAIGNERIE - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE

#### **Ont donné pouvoir :**

Gilbert GERARD donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Anne CHARLOT donne pouvoir à Marie-Cécile DUCHESNE

#### **Etaient absents :**

Bernard GUAIS, Fabienne BELLOIR, Teddy REGNIER, Yves HISOPE, Joël MARQUET, Xavier JEGU, Joseph MARECHAL, Sébastien FORTIN, Aline GOUPIL, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Joseph JOUAULT, Yannick FOUET, Michèle PRACHT

#### **Etaient également présents :**

Pierre BRAULT (Directeur général des services), Olivier BERGERE (Directeur général adjoint), Myriam BABLEE BOISRAME (Directrice du service affaires juridiques, assemblées et commandes publiques), Agnès AROT (assistante gestion des assemblées), David MOY (Directeur des services Techniques), Martine JOUANNET (SYMEVAL).

**Considérant que le quorum est atteint, M. MEHAIGNERIE, Président de Vitre Communauté, déclare la séance ouverte.**

## FINANCES - FISCALITE

### DB 2018-040 : Fonds de concours 2014-2020 (7.8)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°47 du 13 mars 2015 définissant les modalités de répartition de Fonds de Concours 2014-2020 aux communes, permettant de participer au financement des équipements communaux structurants ;

Considérant les dossiers de demande de versement de fonds de concours réceptionnés et détaillés ci-dessous :

**Il vous est proposé d'autoriser le versement de ces fonds de concours.**

#### Projets proposés au bureau communautaire du 24/09/2018

Commune	Date demande subvention	Date réception dossier complet	Description de l'opération	Montant HT opération	Montant subventions	Autres fonds de concours Vitré Cté déjà attribués sur le même projet	Fonds de concours Vitré Communauté	% subventions
Saint Christophe des Bois	03/09/2018	03/09/2018	Travaux de réfection d'un pont route de Balazé VC n°04	8 752,00 €	- €	- €	4 376,00 €	50 %
Saint Aubin des Landes	07/09/2018	07/09/2018	Aménagement d'un parc de stationnement aux Lacs à proximité de la halte SNCF	51 325,77 €	11 100,00 €		20 110,00 €	61 %
<b>TOTAL</b>							<b>24 486,00 €</b>	

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

## AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT

### DB 2018-041 : Convention de mise à disposition SAFER sur les communes de Châteaubourg et Servon-sur-Vilaine (2.2)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°106 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu la convention de partenariat du 23 septembre 2014 entre Vitré Communauté et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Bretagne ;

Considérant que Vitré Communauté est propriétaire de diverses parcelles de terres situées au lieu-dit « La Haye Fonteny » à Châteaubourg et « Le Rocher » à Servon-sur-Vilaine ;

Considérant qu'il peut être confié à la SAFER, dans la cadre d'une convention de mise à disposition, la gestion des parcelles dont les caractéristiques sont les suivantes :

Lieu-dit	Références cadastrales	Superficie	Période
La Haye-Fonteny	ZA0022	2ha 27a 00ca	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Le Rocher	D0075	98a 00ca	Du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire :**

- **D'autoriser l'établissement d'une convention de mise à disposition près de la SAFER Bretagne pour une période d'un an allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, ce afin d'autoriser l'exploitation de la parcelle. Il est précisé que cette convention ayant déjà été renouvelée une fois, elle ne pourra plus être renouvelée par la suite ;**
- **D'autoriser l'occupation à titre précaire desdites parcelles moyennant une redevance annuelle de 487,50 € ;**
- **D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition auprès de la SAFER Bretagne ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.**

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

## TRANSPORT

### DB 2018-042 : Versement d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (7.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération du 9 mars 2018, fixant les modalités d'attribution d'une subvention pour les acquéreurs de vélos à assistance électrique neufs, résidents de Vitré Communauté ;

Considérant les dossiers réceptionnés et détaillés ci-dessous ;

COMMUNE	NOMS	Date réception du dossier	Description de l'opération	Nombre de vélo	Montant TTC du vélo	Dotation Vitré Communauté
VITRE	SRON MOLY-KUONG	08/06/2018	Vélo électrique	1	599,00 €	149,75 €
CHATILLON	BERNABE JEAN-PIERRE	15/06/2018	Vélo électrique	1	599,00 €	149,75 €
MOUIERS	BARBOT JEAN-YVES	18/06/2018	Vélo électrique	1	2 608,00 €	200,00 €
CHATILLON	MAUNY JEAN	28/06/2018	Vélo électrique	1	2 399,00 €	200,00 €
LA GUERCHE	CHOPIN RAYMOND	02/07/2018	Vélo électrique	1	1 235,98 €	200,00 €
VAL D'IZE	HUET LISIANE	05/07/2018	Vélo électrique	1	1 199,99 €	200,00 €
VITRE	JAMIER AIAIN	12/07/2018	Vélo électrique	1	1 649,00 €	200,00 €
MONDEVERT	PARIS MICHEL	26/07/2018	Vélo électrique	1	1 399,00 €	200,00 €
VITRE	TRUBERT STEPHANIE	17/08/2018	Vélo électrique	1	1 199,99 €	200,00 €
DOMALAIN	SOREL SANDRINE	03/08/2018	Vélo électrique	1	1 499,00 €	200,00 €
ARGENTRE	BOCQUEL BEATRICE	07/07/2018	Vélo électrique	1	1 499,00 €	200,00 €
VITRE	PERDRIEL BERNADETTE	22/08/2018	Vélo électrique	1	999,99 €	200,00 €
ST AUBIN	POTTIER MARTINE	14/08/2018	Vélo électrique	1	1 299,00 €	200,00 €
VITRE	DAVID MADELEINE	14/08/2018	Vélo électrique	1	1 449,00 €	200,00 €
					<b>TOTAL</b>	<b>2 699,50 €</b>

Il vous est proposé d'autoriser le versement des subventions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

## **DB 2018-043 : Versement d'un fonds de concours - abris bus (7.8)**

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du 8 décembre 2007, fixant les modalités de versement d'un fonds de concours pour l'acquisition et/ou l'aménagement d'abris scolaires ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Considérant les dossiers réceptionnés et détaillés ci-dessous ;

Considérant les éléments, ci-dessous, servant au calcul :

Commune	Population DGF 2014	Modulation en 2014 en %	Modulation subvention en %	% de la subvention	Prix abri en euro	Montant subvention
St M'Hervé	1420	35	25	33,75	811,00 €	273,71

**Il vous est proposé d'autoriser le versement des fonds de concours suivants :**

Commune	Date délibération Conseil Municipal	Date réception dossier	Description de l'opération	Nombre d'abri	Montant HT opération par abri	Dotation Vitré Communauté
St M'Hervé	5 mars 2018.	1 juin 2018.	Abris-Bus	2	811 .00 euros	273,71 euros
				2		<b>547,42 euros</b>

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

## INFORMATIQUE

### **DB 2018-044 : Versement d'une subvention pour l'installation d'internet par satellite dans le cadre de la résorption des zones blanches sur le territoire de Vitré Communauté (Monsieur Aurélien COMER) (7.5)**

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant modification de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération n°115 du Conseil communautaire du 24 juin 2016 validant les modalités de subventionnement des installations d'internet par satellite ;

Considérant que la demande de Monsieur Aurélien COMER, demeurant La Guillaie à Erbrée, enregistrée sous le numéro 2018-03-022, répond à l'ensemble des critères établis ;

Considérant que le montant total de cette installation (fourniture comprise) s'élève à 229,44 € TTC ;

Considérant que les modalités de subventionnement portent sur 50 % du montant total, plafonné à 300 € TTC maximum ;

**Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le versement de cette subvention à hauteur de 114,72 €.**

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

**Fin de séance**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30**

Fait à Vitré  
Le 28 septembre 2018

Le Président  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général des services



Aurélien COMER  
PRÉSIDENT  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VITRÉ